



GUIDE

DES COLLECTES

ET DÉPÔTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



JEUNE DE NATURE



TRICENTRIS
tri | transformation | sensibilisation

st-colomban.qc.ca/collectes



ÇA VA OU?



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI MOBILE

RECYC-QUÉBEC
Québec





7 FAÇONS DE GÉRER VOS MATIÈRES

La Ville de Saint-Colomban vous offre **7 façons de gérer vos matières résiduelles**. La destination qu'elles prendront dépendra de leur composition et de leur état. Les étapes suivantes fournissent des pistes de réflexion afin de consommer de façon plus responsable et de réduire la production de déchets. Le but n'est pas de se priver, mais de se responsabiliser, de questionner l'ensemble de nos habitudes pour tendre vers une consommation durable. Après tout, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas! Toutes les étapes sont importantes et doivent être privilégiées dans cet ordre. Prenez le temps de trier vos matières.

1 REFUSER

Ce dont vous n'avez pas besoin et les produits à usage unique.

2 RÉDUIRE À LA SOURCE

Consommer de façon responsable afin de réduire le gaspillage et l'utilisation des ressources. Demandez-vous si vous avez réellement besoin de quelque chose avant de l'acheter.

3 RÉUTILISER - ÉCOCENTRE ET CENTRE D'ENTRAIDE

Optimiser la durée de vie d'un produit en l'utilisant de diverses manières.

4 RECYCLER - RECYCLAGE

Donner une deuxième vie à un produit qui n'est plus utilisable en le recyclant.

5 COMPOSTER - COMPOSTAGE

Composter vos matières organiques pour diminuer la quantité de déchets générés!

6 ÉLIMINER - RÉSIDUS ULTIMES, ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS ET AUTRES POINTS DE DÉPÔT

Éliminer de façon sécuritaire et environnementale vos résidus ultimes.

7 AUTRES POINTS DE DÉPÔT



AIDE- MÉMOIRE



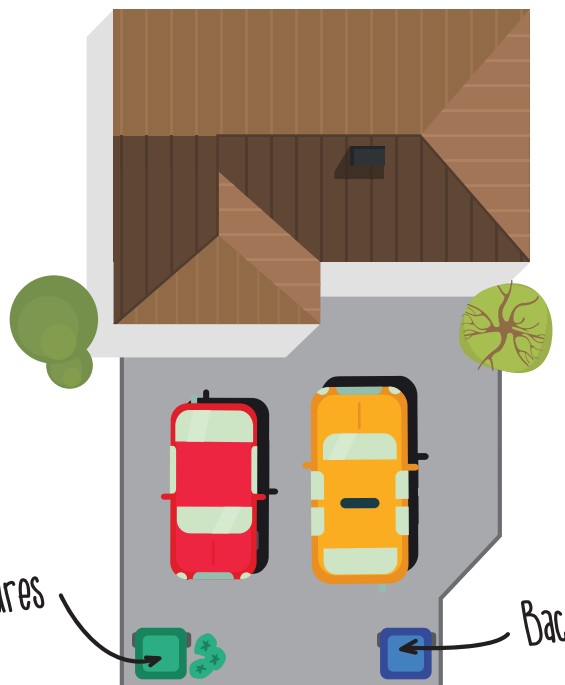
RÉSIDUS ULTIMES (ORDURES): RESPECTEZ LA LIMITE!

Lors de la collecte des résidus ultimes, seul l'équivalent d'un bac de 360 litres de déchets est ramassé par les éboueurs. Cela équivaut à trois (3) sacs à ordures noirs ou deux (2) poubelles rondes traditionnelles.

COMMENT ET QUAND METTRE SON BAC AU CHEMIN?

Vos bacs ou sacs à ordures doivent être déposés à la hauteur de la ligne d'accotement, à un maximum de 2,5 m du pavage. Les roues des bacs doivent être dirigées vers la résidence.

Ceux-ci peuvent être déposés à compter de 18 h la veille du jour prévu pour la collecte et au plus tard à 6 h 30 le jour de la collecte.



Bacs et ordures
disposés derrière la ligne d'accotement

ACCOTEMENT

ACCOTEMENT



LES ÉBOUEURS NE SONT PAS PASSÉS?

Sachez que l'heure de collecte peut varier sans préavis : l'entrepreneur a toute la journée pour compléter sa tournée. Il se peut également que vos bacs ou vos sacs n'aient pas été ramassés parce qu'ils contiennent des matières non acceptées ou parce que votre quantité de déchets excède la quantité maximale de 360 litres par résidence.

Malgré tout, une erreur est possible. Si vous croyez que votre résidence a été oubliée, il est important de communiquer dès que possible avec le Service des travaux publics aux coordonnées indiquées ci-contre.

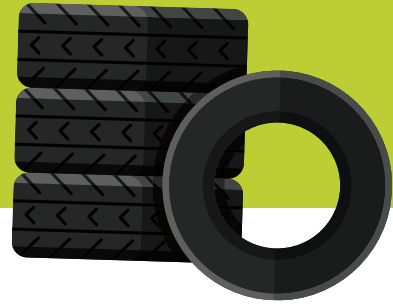
BACS BRISÉS (BLEUS ET BRUNS SEULEMENT)

Communiquez avec le Service des travaux publics aux coordonnées indiquées ci-contre pour faire réparer ou remplacer votre bac bleu ou brun.

ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS (GROS REBUTS)

La collecte des encombrants résidentiels s'effectue quatre fois par année, selon le calendrier des collectes.

Attention, « gros rebuts » ne veut pas dire « beaucoup de déchets » ! Seuls les objets surdimensionnés ou d'un poids hors norme sont ramassés par les éboueurs : consultez l'onglet **Encombrants** pour en savoir plus.



PNEUS

Aucune collecte n'accepte les pneus; par contre, ceux d'un diamètre de 33 pouces et moins sont acceptés à l'Écocentre. Il est toutefois préférable de laisser vos anciens pneus – déjantés ou non – au garage où vous achetez vos nouveaux pneus.

MÉDICAMENTS ET DÉCHETS BIOMÉDICAUX

Les déchets biomédicaux et médicaments (seringues, tubulures, etc.) doivent être apportés au CLSC ou à la pharmacie.

**POUR TOUTE QUESTION,
DEMANDE OU PLAINTÉ
CONCERNANT LES COLLECTES
DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Service des travaux publics
450 436-1453, poste 6236
travaux-publics@st-colomban.qc.ca
st-colomban.qc.ca/voila

Application Voilà! Signalement
(disponible sur App Store et Google Play)



RECYCLAGE

TRUCS ET ASTUCES



Vider et rincer
légèrement
les contenants.



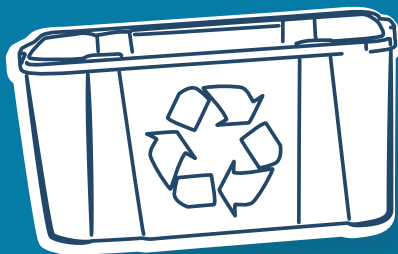
Séparer les bouchons
et les couvercles
des contenants.



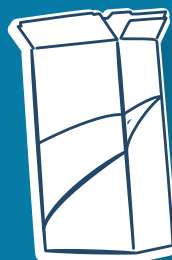
Retirer les circulaires
et les journaux de tout
sac de plastique.



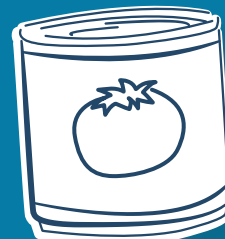
Regrouper tous les
plastiques souples et qui
s'étirent dans un sac en
plastique noué.



Déposer les contenants
pêle-mêle dans le bac.



S'assurer que les boîtes
sont bien vides.



Les étiquettes peuvent être
laissées sur les boîtes
de conserve.



De façon générale, seuls les contenants,
emballages et imprimés sont recyclables.



MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIER ET CARTON

- Tous les papiers dont :
 - journaux et circulaires
 - livres et revues
 - enveloppes (avec ou sans fenêtre)
 - cahiers
 - feuilles mobiles et papier déchiqueté
 - papier d'emballage (non métallisé)
 - papier de soie
 - papier kraft
- Boîtes de carton plat ou ondulé
- Emballages, boîtes d'œufs
- Contenants composés d'un mélange de carton et de métal :
 - boîtes de cacao
 - croustilles Pringles^{MD}
 - boîtes de jus congelé
 - etc.
- Contenants plastifiés ou laminés :
 - boîtes de crème glacée
 - verres de boisson ou de café pour emporter
 - boîtes de repas congelés
 - enveloppes de grauu
 - contenants de lait
 - contenants Tetra Pak (ex. jus Oasis^{MD}), etc.

MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Papier, plats et assiettes d'aluminium
- Canettes consignées ou non
- Petits articles de métal : cintres, chaudrons, moules à gâteau, etc.

PLASTIQUE

- Tous les contenants, couvercles, bouteilles de plastique qui comportent les symboles n° 1, 2, 3, 4, 5 et 7, incluant les contenants réutilisables
- Sacs de plastique souples qui s'étirent et pellicules d'emballage :
 - emballages à bulles
 - polythène propre
 - emballage de papier de toilette
 - sacs de pain
 - sacs refermables (ex. Ziploc^{MD})
 - nappes de plastique (vinyne refusé)
 - etc.

VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants, de couleur ou non



MATIÈRES REFUSÉES

PAPIER ET CARTON PLASTIQUE

- Papier et carton souillés
- Papier parchemin
- Papier métallisé, rubans et choux pour cadeaux
- Mouchoirs et essuie-tout
- Photos et autocollants plastifiés
- Cartables
- Contenants ou emballages plastifiés ou laminés :
 - sacs à café moulu
 - sacs de maïs soufflé pour le micro-ondes
 - etc.
- Poches de moulée

MÉTAL

- Tous types de résidus domestiques dangereux : bonbonnes de propane, aérosols, extincteurs, piles, contenants de peinture, etc.
- Outils
- Gros objets en métal : vélos, barbecues, pièces de voitures, etc.
- Décorations électriques
- Moustiquaires
- Fils électriques et câbles
- Broches de métal et cordes
- Stores

PLASTIQUE

- Tous les plastiques avec le symbole n° 6 et les styromousses
- Tous les plastiques sans symbole de Möbius (triangle du recyclage) : tubes de dentifrice, petits pots de yogourt, pailles, etc.
- Emballages composés de plusieurs matières : emballages de barres tendres ou de croustilles, poches de moulée pour animaux, etc.
- Tout article en plastique qui n'est pas un contenant :
 - jouets
 - rasoirs
 - boyaux d'arrosage
 - mobilier de jardin
 - CD et DVD
 - toiles de plastique
 - PVC et vinyne
 - gants en latex
 - cordes
 - etc.
- Sacs de plastique rigides et qui ne s'étirent pas : sacs de légumes et fruits congelés, de céréales, de fromage, etc.
- Déchets biomédicaux (ex. seringues)
- Décorations de Noël

VERRE

- Fenêtres, vitres et miroirs
- Vaisselle et verres
- Céramique, porcelaine, verre borosilicaté de type Pyrex^{MD}
- Ampoules, ampoules fluocompactes, tubes néon
- Fibre de verre



COMPOSTAGE

TRUCS ET ASTUCES

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Si vous faites déjà du compostage sur votre terrain, sachez qu'il vous est possible de combiner le compostage domestique avec le bac brun. En effet, plusieurs matières comme la viande, les os, la litière, les épis de maïs, etc. doivent être déposées dans le bac brun, mais pas dans votre composteur domestique.



Placez quelques feuilles de papier journal au fond de votre bac de cuisine pour faciliter le nettoyage, ou procurez-vous des sacs de papier adaptés.



Saupoudrez du bicarbonate de soude ou de la chaux sur les matières et dans le bac brun.



Alternez les couches de résidus de cuisine avec des couches de matières sèches (feuilles mortes ou papier journal déchiqueté).



Mettez votre bac au chemin toutes les semaines et, entre les collectes, entreposez-le à l'ombre.



Congelez ou mettez au frais vos restes de viande, de volaille et de poisson entre les collectes.



Emballer les résidus alimentaires de papier journal ou utilisez des sacs en papier.



Appliquez de l'onguent au menthol (ex. Vicks^{MD}) autour du couvercle pour éloigner les animaux.



Éliminez les vers blancs en les aspergeant de sel ou de vinaigre.

IMPORTANT!



Seuls les sacs de papier sont acceptés, les sacs de plastique ou d'apparence plastique (biodégradables ou compostables inclus) sont refusés!

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Fruits et légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer (comprenant os, peau, graisse, entrailles et carapaces)
- Restants de table
- Café, thé et tisane (grains, marc, filtres sans broche ni corde)
- Friandises et desserts
- Œufs et leur coquille
- Noix et leur écale, graines
- Produits céréaliers (pâtes alimentaires, pain, céréales, pâtisseries, etc.)
- Riz et légumineuses
- Produits laitiers solides et semi-solides

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table
- Boîtes souillées de livraison de repas (ex. pizza)
- Vaisselle jetable en papier ou en carton non cirés
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux
- Papier parchemin
- Journaux et circulaires souillés

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, aiguilles et cônes de conifères (cocottes)
- Rognures de gazon
- Résidus de jardinage et mauvaises herbes
- Plantes intérieures
- Branches d'arbres d'un diamètre maximal de 1 cm
- Sciures ou copeaux de bois non traités
- Écorces et petites racines
- Paille et foin

AUTRES

- Huile de cuisson
- Cheveux, poils, plumes
- Cure-dents
- Litière agglomérante ou non pour animaux (en vrac, sans sac ou contenant), incluant les excréments de chats
- Fumier de poule
- Nourriture pour animaux domestiques
- Cendres froides (éteintes depuis au moins 4 semaines)
- Excréments de chiens (dans un sac de papier ou emballés dans du papier)
- Bouchons de liège naturel (synthétiques exclus)
- Bâtonnets de bois de friandises glacées
- Vaisselle jetable certifiée compostable par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et composée de matières d'origine végétale (ex. maïs)

MATIÈRES REFUSÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Gomme à mâcher

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

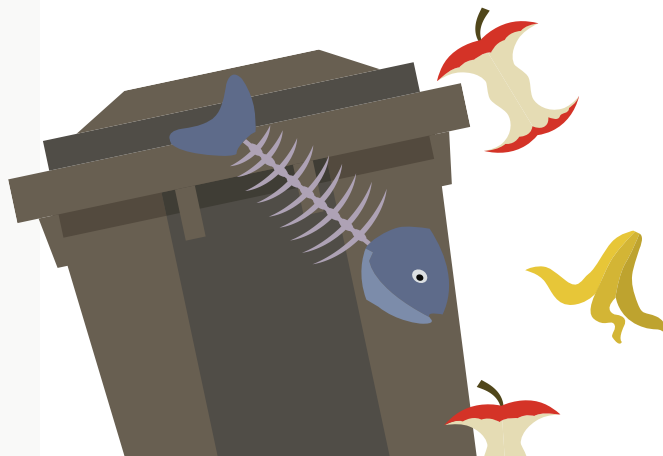
- Matières recyclables
- Papiers et cartons souillés, cirés, plastifiés ou laminés : boîtes de crème glacée, verres de boisson ou de café pour emporter, boîtes de repas congelés, poche de moulée, etc.

RÉSIDUS VERTS

- Branches d'un diamètre de plus de 1 cm
- Troncs, bûches et souches d'arbres
- Plantes ou morceaux de plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée du Japon et phragmite)
- Terre, gravier, sable et sols contaminés

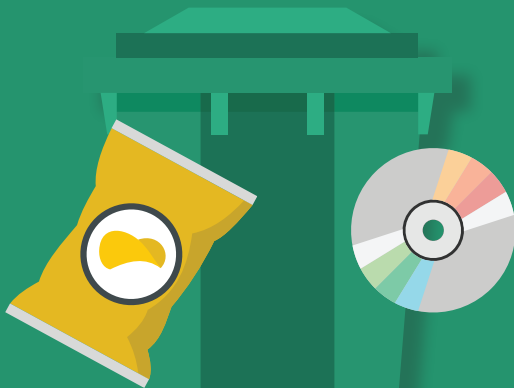
AUTRES

- Textiles (incluant les textiles d'origine 100 % végétale)
- Couches et produits sanitaires
- Ouates et tampons démaquillants
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Carcasses d'animaux (ex. têtes et pattes de chevreuils)
- Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- Chandelles
- Mégots de cigarettes
- Produits cirés : soies dentaires et cotons-tiges (incluant les tiges de bambou)
- Sacs de plastique, biodégradables ou compostables
- Cendres de briquettes de barbecue



RÉSIDUS ULTIMES (DÉCHETS)

Les résidus ultimes sont ceux qui ne peuvent être intégrés dans un processus de réemploi, de recyclage, de valorisation ou de compostage. Toutes les matières recyclables, compostables ou faisant l'objet d'un programme particulier de récupération ou de valorisation sont refusées dans la collecte des résidus ultimes.



MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIERS/CARTONS

- Papier métallisé, rubans et choux pour cadeaux
- Photos et autocollants plastifiés
- Cartables
- Contenants ou emballages plastifiés ou laminés :
 - sacs à café moulu
 - sacs de maïs soufflé
 - poches de moulée
 - papier ciré
 - etc.

MÉTAL

- Moustiquaires
- Petits objets en métal (moins de 5 cm ou 2 po)
- Lumières de Noël et guirlandes

PLASTIQUE

- Tous les plastiques sans symbole de Möbius (triangle de recyclage) :
 - tubes de dentifrice
 - petits pots de yogourt
 - pailles
 - etc.
- Emballages composés de plusieurs matières :
 - barres tendres
 - croustilles
 - poches de moulée pour animaux
 - etc.
- Tout article en plastique qui n'est pas un contenant :
 - jouets non réutilisables
 - rasoirs
 - boyaux d'arrosage
 - bâches de plastique
 - cintres
 - gants de latex
 - filets d'oignon
 - CD et DVD
 - etc.
- Sacs de plastique rigides et qui ne s'étirent pas :
 - sacs de légumes et fruits congelés
 - sacs de céréales
 - sacs de fromage
 - etc.
- Tous les styromousses. Il est préférable d'aller les porter à l'Écocentre où ceux-ci sont maintenant recyclés. Consultez l'onglet **Écocentre** pour en savoir plus.)

MATIÈRES ACCEPTÉES

VERRE

- Porcelaine
- Petits objets en fibre de verre
- Vaisselle et verres brisés
- Objets en verre borosilicaté de type Pyrex^{MD}
- Vitre et miroirs brisés

RÉSIDUS VERTS

- Plantes ou morceaux de plantes exotiques envahissantes telles que la berce du Caucase, la renouée du Japon et le phragmite (Important : dans des sacs de poubelle résistants et noués hermétiquement)

AUTRES

- Cendres de briquettes de barbecue (refroidies depuis 4 semaines)
- Chandelles
- Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant
- Couches et lingettes humides
- Gomme à mâcher
- Liège synthétique
- Mégots de cigarettes
- Produits cirés : soies dentaires ou cotons-tiges (incluant les tiges de bambou)
- Sacs de plastique, biodégradables ou compostables
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- Serviettes hygiéniques, tampons et lingettes jetables pour bébés
- Tuyaux et tubulures
- Caoutchouc
- Ouates et tampons démaquillants
- Lingettes jetables de balai (ex. Swiffer^{MD})

MATIÈRES REFUSÉES

PAPIERS/CARTONS

- Matières recyclables
- Matières compostables

MÉTAL

- Matières recyclables
- Appareils électroniques, électriques et informatiques
- Carcasses et pièces de véhicules
- Déchets de forge, garage, ferblanterie et plomberie
- Fils électriques et câbles
- Tous types de résidus domestiques dangereux : bonbonne de propane, aérosols, extincteur, piles, pots de peinture, etc.
- Vélos
- Barbecues

PLASTIQUE

- Matières recyclables
- Pédalos
- Toiles de piscine et couvercles de spas
- Modules de jeux pour enfants (ex. balançoire)
- Mobilier de jardin

VERRE

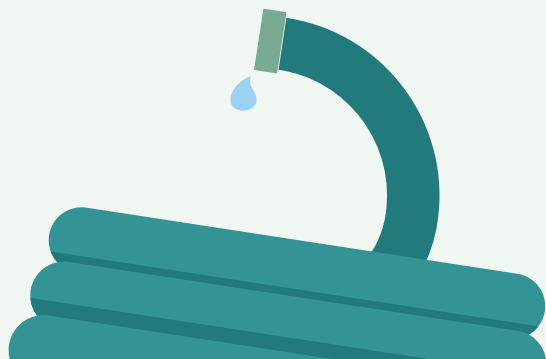
- Matières recyclables
- Ampoules, tubes néon et ampoules fluocompactes
- Fenêtres
- Carreaux de céramique et de porcelaine

RÉSIDUS VERTS

- Matières compostables
- Terre, béton, asphalte, gravier, sable, sols contaminés
- Branches, souches, bûches et troncs d'arbres

AUTRES

- Carcasses d'animaux (ex. : têtes et pattes de chevreuils)
- Déchets industriels
- Déchets biomédicaux et médicaments
- Matières fertilisantes
- Pneus de toutes tailles
- Résidus de construction, rénovation ou démolition
- Tapis et sous-tapis
- Textiles et vêtements





EN COM BRANTS RÉSIDENTIELS

Il s'agit d'objets à usage domestique généralement volumineux dont il est impossible de se départir dans les contenants autorisés lors des collectes régulières. Les surplus accumulés de poubelles ne sont pas acceptés. Les objets en **bon état** doivent être apportés à l'Écocentre ou au Centre d'entraide pour réemploi selon le cas.

Les appareils de réfrigération et de climatisation contenant des halocarbures, les résidus de construction, rénovation ou démolition, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux **ne sont pas acceptés.**

Pour en savoir plus, consultez les onglets Écocentre et Centre d'entraide.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers à l'exception des fours à micro-ondes (**sans réfrigérant**)
- Barbecues (sans bonbonnes)
- Couvercles de spas (coupés en plusieurs morceaux)
- Divans, fauteuils et autres meubles rembourrés
- Meubles et mobilier en **mauvais état** :
 - ensembles de chambres à coucher
 - ensembles de cuisine
 - bureaux
 - bibliothèques
 - mobilier de jardin
 - etc.
- Mirrors
- Modules de jeux pour enfants (ex. balançoires) brisés (démontés)
- Réservoirs à eau chaude
- Sapins de Noël artificiels
- Tapis et sous-tapis (attachés)
- Toiles de piscine (coupées en plusieurs morceaux)
- Vitres et fenêtres brisées
- Matelas et sommiers

Ils peuvent aussi être récupérés par des organismes:

- www.recyc-matelas.ca
- www.mattcanada.com



MATIÈRES REFUSÉES

- Appareils de réfrigération et de climatisation contenant des halocarbures
- Résidus ultimes
- Ampoules, tubes néon et ampoules fluocompactes
- Appareils électroniques, électriques et informatiques
- Branches, bûches, souches et troncs d'arbres
- Carcasses d'animaux
- Carcasses et pièces de véhicules
- Carreaux de céramique et de porcelaine
- Déchets de forge, garage, ferblanterie et plomberie
- Déchets industriels
- Déchets biomédicaux
- Feuilles mortes, aiguilles et cônes de conifères (cocottes)
- Fibre de verre
- PVC et vinyle
- Fils électriques et câbles
- Matériaux en vrac : terre, roc, béton, asphalte, gravier, sable, sols contaminés
- Pédales
- Pneus de toutes tailles
- Résidus de construction, rénovation ou démolition
- Tous types de résidus domestiques dangereux : bonbonnes de propane, aérosols, extincteurs, piles, pots de peinture, solvants, huiles, aérosols, matières fertilisantes, etc.
- Vélos

Plusieurs matières sont également acceptées à l'Écocentre. Consultez l'onglet Écocentre pour en savoir plus.



ÉCO CENTRE

355, MONTEE DE L'ÉGLISE

PRENEZ NOTE:

L'Écocentre de Saint-Colomban est géré par la Ville et ne fait plus partie du réseau des écocentres de la MRC de La Rivière-du-Nord. Ces écocentres ne sont plus accessibles aux Colombanois pour le dépôt d'items.

HORAIRE

Notez que l'Écocentre est désormais ouvert à l'année. Pour les détails de l'horaire estival et hivernal, visitez le www.st-colomban.qc.ca/services-aux-citoyens/matières-résiduelles/ecocentre ou par téléphone au 450-436-1453 poste 6236

L'ÉCOCENTRE ACCEPTE LES PLASTIQUES #6 ET LES CONTENANTS ET EMBALLAGES EN STYROMOUSES. VOICI LES 4 CATÉGORIES DE TRIAGE:

1 Les styromousses de construction en panneaux

- Panneaux isolants

2 Les contenants et articles alimentaires rigides



- Ustensiles et assiettes en plastique, petits pots de yogourt, barquettes de petits fruits et de champignons, verres à vin en plastique, petits contenants de lait et de crème à café ainsi que tout autre contenant de plastique n° 6.

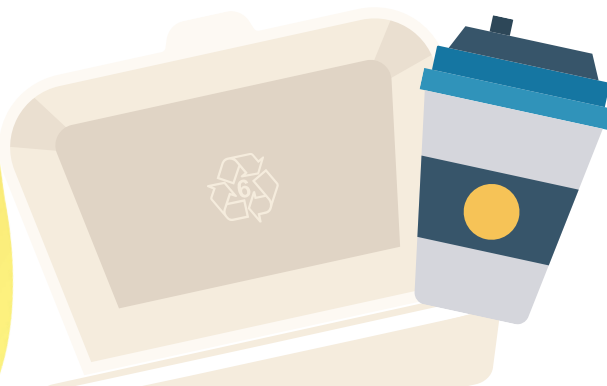
3 Styromousses

- Verres à café, assiettes, barquettes de viande, boîtes d'œufs, etc.

Les catégories 2 et 3 doivent être nettoyés et bien rincés avant de les apporter à l'Écocentre. Vous devez également retirer les étiquettes, les pellicules d'emballage et les tampons absorbants.

4 Les styromousses d'emballage de protection (composés de petites billes)

On les retrouve dans les boîtes de nos nouveaux appareils électroniques ou électroménagers, les caissettes de végétaux de la jardinerie et les articles de protection hivernale des plantes extérieures.



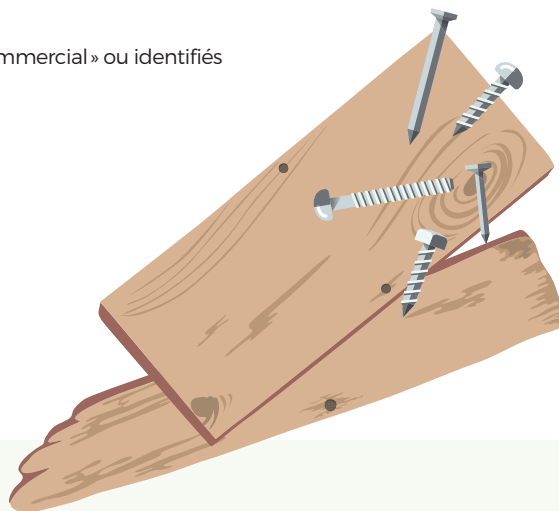
FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE

- Dépôt de résidus de construction, rénovation ou démolition réservé aux résidents et entrepreneurs effectuant des travaux sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban.
- Les résidents doivent présenter une carte d'identité avec photo et adresse de résidence OU une carte d'identité avec photo et une preuve de résidence.
- Les entrepreneurs doivent se présenter avec une copie du permis de construction, rénovation, démolition ou autre.
- Dépôt de matériaux en mode **libre-service**.
- **Faites un premier tri à la maison afin de faciliter le dépôt de vos matériaux une fois sur place.**
- Les véhicules ou remorques avec mécanisme verseur sont interdits.
- Les véhicules d'entrepreneurs* – résidents ou non – sont facturés au tarif entrepreneur.

* Remorques, camions ou camionnettes immatriculés «commercial» ou identifiés à l'effigie d'une entreprise de construction.

RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX

Vente de plusieurs articles sur le site. Inventaire renouvelé hebdomadairement. Pour plus d'informations, visitez le Facebook de la Ville.



TARIFICATION

La tarification est applicable pour toutes les matières ne pouvant être intégrées dans un processus de réemploi ou de recyclage.

Frais exigés selon le volume du chargement, en fonction du tableau suivant :

RÉSIDENTS	ENTREPRENEURS	RÉSIDENTS	ENTREPRENEURS	RÉSIDENTS	ENTREPRENEURS	RÉSIDENTS	ENTREPRENEURS
Coffre de voiture (0,5 m ³)		Camionnette ou remorque (1 m³) +/- 4 pi x 8 pi x 1 pi		Remorque (2,5 m³) +/- 4 pi x 8 pi x 2 à 4 pi ou +/- 6 pi x 8 pi x 1 à 2 pi		Remorque (5 m³) +/- 4 pi x 8 pi x 4 à 6 pi ou 6 pi x 8 pi x 2 à 4 pi	
15 \$	50 \$	30 \$	100 \$	60 \$	200 \$	90 \$	400 \$



Paiement par carte débit et carte de crédit uniquement (PayPass de préférence);



ATTENTION

(\$) Les frais de la grille de tarification sont applicables si les objets ne sont pas aptes au réemploi ni au recyclage.

Les résidus domestiques dangereux sont des produits dangereux à usage domestique courant. On les reconnaît par la présence sur leur étiquette des icônes suivants :



CORROSIF

Qui irrite et brûle les yeux et la peau



TOXIQUE

Qui est nocif pour la santé humaine et l'environnement



INFLAMMABLE

Qui s'enflamme facilement



EXPLOSIF

Qui explose

MATIÈRES ACCEPTÉES

SERVICE SANS FRAIS \$

OBJETS DIVERS ABÎMÉS OU BRISÉS

- Accessoires et mobilier de jardin
- Accessoires de décoration
- Accessoires pour enfants
- Articles de cuisine
- Articles de sports et de loisirs
- Petits appareils électriques
- Jeux et jouets
- Luminaires
- Fibre de verre, PVC et ABS (pédalos, spas, etc.*)
- Vélos

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- Périphériques d'ordinateurs (ex. souris, clavier, disque dur)
- Consoles de jeux vidéo
- Fils électriques et câbles électroniques
- Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et numériseurs (de table seulement)
- Ordinateurs, écrans et portables
- Systèmes audio/vidéo
- Téléphones (tous types)
- Téléviseurs

(Pour la liste complète des appareils électroniques acceptés, visitez recyclermeselectroniques.ca/qc)

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (VOIR ENCADRÉ)

Dans des contenants de 20L maximum

- Ampoules fluocompactes et tubes néon
- Batteries d'auto et piles
- Cartouches d'encre
- Bonbonnes d'aérosol et de propane
- Huiles, filtres et contenants
- Peinture et solvants
- Pesticides et matières fertilisantes
- Produits de piscine
- Autres résidus domestiques dangereux

AUTRES

- Outils
- Branches d'arbres (de moins de 4 pouces de diamètre)
- Sapins de Noël naturels (sans aucune décoration)
- Pneus de moins de 33 pouces de diamètre
- Les contenants et emballages de styromousse et de plastique avec symbole n°6

MATIÈRES APTES AU RÉEMPLOI ET AU RECYCLAGE

- Meubles en bon état
- etc.

MÉTAUX

- Métaux ferreux (acier, fonte, ferraille, rebuts électroménagers, etc.)
- Métaux non ferreux (acier inoxydable, aluminium, cuivre, laiton, plomb, etc.)
- Carcasses et pièces de véhicules

OBJETS ENCOMBRANTS

- Appareils de réfrigération et de climatisation
- Barbecues
- Électroménagers
- Fours à micro-ondes
- Réservoir d'eau chaude
- Siège d'auto pour enfants
- Toile de piscines *
- Matelas et sommiers
- Tapis et sous-tapis *
- Meubles rembourrés
- Meubles non rembourrés en mauvais état

SERVICE AVEC FRAIS \$

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION OU DÉMOLITION (CRD)

- Armoires et comptoirs
- Bains, douches, lavabos, toilettes *
- Lattes de plancher en bois
- Plomberie et quincaillerie
- Portes et fenêtres, vitres
- Béton et asphalte
- Bardeaux d'asphalte
- Bois, « plywood », « presswood », etc.
- Matériaux isolants
- MDF, mélamine, etc.
- Tuiles de céramique ou de porcelaine
- PVC et ABS *
- Vinyle
- Panneaux de placoplâtre (gypse)
- Bardeaux d'asphalte
- Tuyaux
- Fibre de verre (ex. bain, douche)*

* Les douches, spas, pédalos et autres objets de grand format faits de fibres de verre, de PVC ou d'ABS doivent être découpés en morceaux de moins de 3 pieds carrés.

MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets industriels
- Matériaux contenant des matières dangereuses (ex. : cyanure, BPC ou amiante)
- Explosifs
- Munitions de tous types
- Armes à feu
- Carcasses d'animaux
- Déchets biomédicaux
- Déchets radioactifs
- Gazon, feuilles mortes, aiguilles de conifères, bûches, souches et troncs d'arbres
- Terre, gravier, sable et sols contaminés
- Feux d'artifice



CENTRE D'ENTRAIDE

326, MONTÉE DE L'ÉGLISE

*HORAIRE - SUJET À CHANGEMENT

Lundi, mardi et jeudi : 13 h à 16 h

Samedi : 9 h à 12 h

Mercredi, vendredi et dimanche : fermé

IMPORTANT!

Seuls les items en bon état sont acceptés au Centre d'entraide. Les objets abîmés ou défectueux doivent être déposés à l'Écocentre (consultez l'onglet **Écocentre**).

En dehors des heures d'ouverture, vous devez déposer les articles au point de dépôt prévu à cet effet. Merci de ne rien déposer devant les portes vitrées.



MATIÈRES ACCEPTÉES

EN BON ÉTAT SEULEMENT

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- Petits appareils électroniques et informatiques
- CD, DVD, VHS et cassettes
- Consoles de jeux vidéo
- Fils électriques et câbles
- Ordinateurs, écrans et portables
- Systèmes audio/vidéo
- Téléphones (tous types)
- Téléviseurs de 12 pouces ou moins (avec télécommande)

COMPOSANTES DU BÂTIMENT

- Luminaires
- Outils
- Plomberie et quincaillerie

OBJETS ENCOMBRANTS

- Fours à micro-ondes
- Meubles en bon état (non rembourrés)
- Mobilier de jardin

OBJETS DIVERS

- Accessoires de jardin
- Accessoires de décoration
- Accessoires pour enfants
- Articles de cuisine
- Articles de sports et de loisirs
- Petits appareils électriques :
 - cafetière
 - grille-pain
 - perceuse
 - etc.
- Jeux et jouets
- Livres et magazines
- Casse-têtes (complets)
- Décorations et guirlandes de Noël, etc.

AUTRES

- Textiles, vêtements en bon état (non souillés)

MATIÈRES REFUSÉES

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

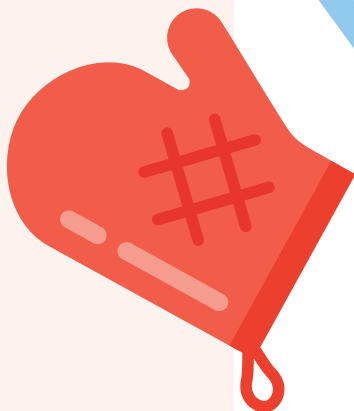
- Imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et numériseurs
- Appareils électroniques ayant plus de 10 ans d'âge ou auxquels il manque des accessoires (boutons, fils, manettes)

OBJETS ENCOMBRANTS

- Divans et fauteuils
- Meubles en mauvais état
- Matelas et sommiers

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

- Tous les résidus domestiques dangereux sont refusés





AUTRES POINTS DE DÉPÔT

Outre l'Écocentre, d'autres points de dépôt s'offrent à vous :

HUILE À MOTEUR, FILTRES ET CONTENANTS

Canadian Tire Saint-Jérôme

700, boul. Mgr-Dubois
Saint-Jérôme
450 438-3506

PNEUS ET BATTERIES D'AUTOMOBILE

Au garage où vous achetez vos nouveaux pneus.

PEINTURE

**Dans les centres de rénovation
et quincailleries.**

MÉDICAMENTS ET DÉCHETS BIOMÉDICAUX

CLSC

Pharmacies

PRODUITS ÉLECTRONIQUES, PILES ET ÉCRANS

PV informatique

940, boul. Lachapelle
Saint-Jérôme
450 560-9260

Recypro

70, rue Simon
Lachute
450 562-7740

Bureau en Gros

1135, boul. Jean-Baptiste-Rolland Ouest
Saint-Jérôme
450 436-3708

Best Buy

1040, boul. du Grand-Héron
Saint-Jérôme
450 710-2037

Hôtel de ville, bibliothèque et Centre récréatif (dépôt à petites piles seulement)

330, 347 et 323, montée de l'Église
Saint-Colomban
450 436-1453

